Envoyé en préfecture le 07/05/2026
Reçu en préfecture le 12/05/2026
Publié le
ID : 056-215600065-20260507-DEL20260422_37-DE

Réf. : DEL20260422-37

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal d'AUGAN

L'an deux mille vingt-six, le 22 avril le Conseil Municipal de la Commune d'Augan, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil de la mairie à 19h30, sous la présidence de Madame Dominique MARTIN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19
Date de convocation du Conseil Municipal : 17 avril 2026

PRESENTS (17)
Dominique MARTIN, Pascal JOSSE, Agnès GUILLO, Clément CHOTARD, Alain CHOTARD, Cyrille MONNERAIS, Aurélie LOEZIC, Adrien GILLARD, Valérie LERAT, Vincent MONNERAIS, Katy LETORE, Thierry ROBIN, Marie-Thérèse LUCAS, Guénaël LAUNAY, Corentin PERRICHOT, Philippe ROBO, Mickaël BOIXEL.

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR (0) :
Mme **Valérie DUBOIS** a donné son pouvoir à Mme **Dominique MARTIN.**
Mme **Stéphanie DUBOIS** a donné son pouvoir à Mme **Aurélie LOEZIC.**

ABSENTS (0) **:**

Délibération DEL20260422-37 – MODIFICATION DE LA COMPOSITION DES COMMISSIONS MUNICIPALES

Madame le Maire informe le conseil municipal que nous disposons d'une totale liberté dans la création de commissions municipales.
Considérant que le conseil municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil (art. L 2121-22 du CGCT).
Considérant que dans les communes de plus de 1000 habitants, la composition des différentes commissions municipales doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale (art. L 2121-22 du CGCT).
Considérant que le maire est président de droit des commissions, un vice-président peut être désigné et peut convoquer et présider la commission si le maire est absent ou empêché.
Considérant la démission de conseillières municipales depuis la dernière séance du conseil municipal il est nécessaire de reconsidérer la composition des commissions.

Commission des « Ressources » - Travaux – Urbanisme – Développement économique – Finances
1er Vice-président : M. Pascal JOSSE
2de Vice-présidente : Mme Agnès GUILLO
Adrien GILLARD, Guénaël LAUNAY, Aurélie LOEZIC, Marie-Thérèse LUCAS, Cyrille MONNERAIS, Philippe ROBO, Alain CHOTARD, Mickaël BOIXEL.

Commission du « Cadre de vie » - Cadre **de vie – Voirie – Espaces verts**
1ère Vice- présidente : Mme Agnès GUILLO
2d Vice-président : M. Alain CHOTARD
Clément CHOTARD, Guénaël LAUNAY, Katy LETORE, Vincent MONNERAIS, Cyrille MONNERAIS, Thierry ROBIN, Mickaël BOIXEL.

Envoyé en préfecture le 07/05/2026
Reçu en préfecture le 12/05/2026
Publié le
ID : 056-215600065-20260507-DEL20260422_37-DE

Commission de la « Cohésion sociale & Education » - Vie scolaire – Extrascolaire – Jeunesse – Affaires Sociales – CCAS
1ère Vice-présidente : Mme Valérie DUBOIS
2de Vice-présidente : Mme Marie-Thérèse LUCAS
Stéphanie DUBOIS, Valérie LERAT, Aurélie LOEZIC, Thierry ROBIN, Corentin PERRICHOT.

Commission de la « Vie Associative et Communication » - Vie associative – Sport – Loisirs – Culture – Communication
1er Vice-président : M. Clément CHOTARD
2d Vice-président : M. Adrien GILLARD
Stéphanie DUBOIS, Agnès GUILLO, Aurélie LOEZIC, Vincent MONNERAIS, Philippe ROBO.

Il est demandé au conseil municipal :

De valider la composition des commissions municipales présentées ci-dessus.
D'autoriser Madame le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité (Résultat du vote : 19 votes pour, 0 vote contre, 0 abstention) des membres présents :

De valider la composition des commissions municipales présentées ci-dessus.
D'autorise Madame le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Pour extrait certifié conforme
Le Maire,

Mme Dominique MARTIN

MAIRIE de AUGAN
R.F.
56 (Morbihan)

Certifié exécutoire,
Les formalités de publicité ayant été effectuées le 07/05/2026,
Et l'extrait au registre des délibérations ayant été transmis en préfecture le 07/05/2026